

La victimisation avec violence et la discrimination, selon l'appartenance religieuse, Canada, 2014

par Dyna Ibrahim
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 12 avril 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La victimisation avec violence et la discrimination, selon l'appartenance religieuse, Canada, 2014 : faits saillants

- Selon les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les personnes qui ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse ont enregistré un taux plus élevé de victimisation avec violence (113 incidents pour 1 000 personnes) que les chrétiens (67 pour 1 000 personnes). Cette différence est en grande partie attribuable à l'âge, les personnes sans appartenance religieuse ayant tendance à être plus jeunes. Les personnes qui ont déclaré appartenir à une religion autre qu'une religion chrétienne (72^E pour 1 000 personnes) ont fait l'objet de victimisation avec violence à un taux semblable à celui affiché par les chrétiens.
- Les personnes appartenant à une religion non chrétienne étaient significativement plus susceptibles que les chrétiens de déclarer avoir fait l'objet de discrimination fondée sur la religion au cours des cinq années précédant l'enquête (11 % par rapport à 1 %).

La victimisation avec violence et la discrimination, selon l'appartenance religieuse, Canada, 2014

par Dyna Ibrahim

Le Canada s'est de plus en plus diversifié sur le plan ethnoculturel, ainsi que du point de vue de l'appartenance religieuse. On a constaté une hausse de la proportion de personnes ayant déclaré une appartenance religieuse autre que chrétienne — la religion de la majorité des Canadiens. En 2011, Statistique Canada a estimé qu'environ 1 Canadien sur 10 (9 %) appartenait à une religion autre que le christianisme, une proportion beaucoup plus importante que celle enregistrée au cours des décennies précédentes¹. Selon les projections, d'ici 2036, cette proportion pourrait presque doubler pour représenter de 13 % à 16 % de la population (Morency et autres, 2017).

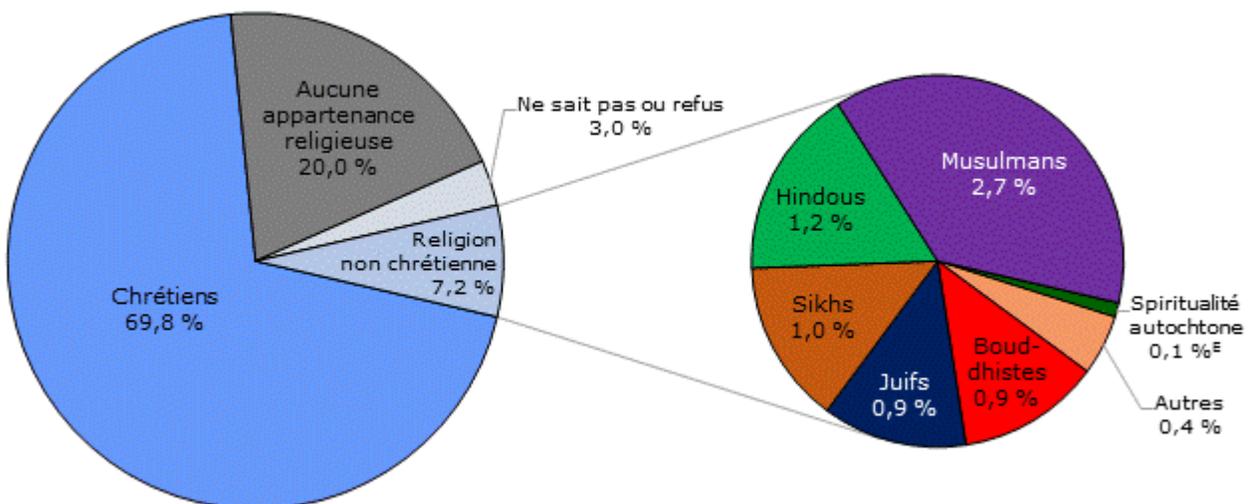
Tous les cinq ans, Statistique Canada mène l'Enquête sociale générale (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), laquelle permet de recueillir des données autodéclarées sur les expériences de victimisation des Canadiens de 15 ans et plus, ainsi que sur leur appartenance religieuse. Afin de mieux éclairer les discussions relatives à la diversité et à la sécurité, dans le présent article de *Juristat*, on examine les expériences de victimisation et de discrimination des Canadiens, selon différentes appartenances religieuses, de même que leurs perceptions de la sécurité et du travail de la police.

Encadré 1 Appartenance religieuse des Canadiens, Enquête sociale générale de 2014 sur la victimisation

Aux fins du présent rapport, l'appartenance religieuse renvoie à l'association ou à l'appartenance autodéclarée d'une personne à une confession, un groupe, un organisme, une secte ou un culte religieux, ou à un autre système de croyances ou communauté religieuse. L'appartenance religieuse ne se limite pas à l'appartenance officielle à une organisation ou à un groupe religieux. En outre, l'appartenance religieuse se distingue des pratiques religieuses, comme la participation à des cérémonies ou des séances de prières, et de la religiosité (p. ex. dévotion, importance de la religion dans la vie d'une personne).

Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on a déterminé que près de 4 Canadiens sur 5 (77 %) âgés de 15 ans et plus s'identifiaient à une certaine forme de religion, le plus souvent le christianisme (70 %) (graphique de l'encadré 1)². La proportion de la population appartenant à une religion autre que le christianisme a augmenté pour passer de 5 % en 2004 à 7 % en 2014, et environ 1 personne sur 5 (20 %) n'avait aucune appartenance religieuse^{3, 4}. Il est important de noter, toutefois, que l'absence d'appartenance religieuse n'est pas nécessairement une indication d'une absence de convictions spirituelles. Il se peut que les personnes sans appartenance religieuse s'identifient comme athées, agnostiques ou humanistes⁵.

Graphique de l'encadré 1 Appartenance religieuse des Canadiens de 15 ans et plus, 2014



≡ à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Victimisation avec violence et appartenance religieuse

Le taux de victimisation avec violence est plus élevé chez les personnes sans appartenance religieuse

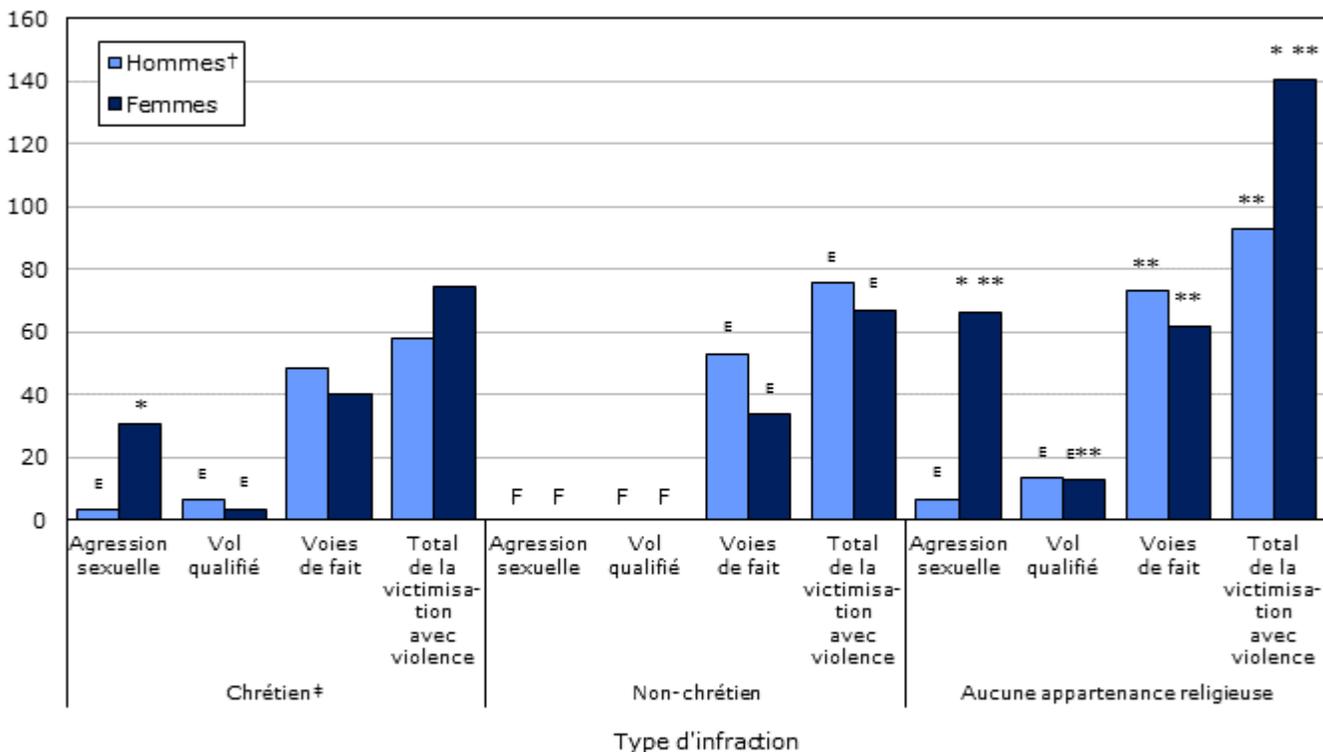
Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on a mesuré la victimisation avec violence autodéclarée, laquelle comprend trois types d'infractions : l'agression sexuelle, le vol qualifié et les voies de fait. Les personnes qui ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse ont enregistré un taux plus élevé de victimisation avec violence (113 incidents pour 1 000 personnes) que les chrétiens (67 pour 1 000 personnes)⁶. Cette différence est principalement attribuable à l'âge; les personnes sans appartenance religieuse étaient généralement plus jeunes, plus du tiers d'entre elles ayant entre 15 et 29 ans, soit le groupe d'âge le plus à risque de victimisation avec violence (Perreault, 2015)^{7, 8}. Le taux de victimisation avec violence chez les personnes ayant déclaré une religion autre que le christianisme (72^E pour 1 000 personnes) ne différait pas de façon significative de celui affiché par les chrétiens⁹.

Outre l'âge, le sexe d'une personne a généralement été lié au risque de victimisation avec violence. Selon les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation, les femmes étaient généralement plus à risque que les hommes de faire l'objet de victimisation avec violence (Perreault, 2015). Les femmes n'ayant aucune appartenance religieuse étaient significativement plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de victimisation avec violence (141 incidents pour 1 000 personnes) que les hommes sans appartenance religieuse (93 pour 1 000 personnes) (graphique 1, tableau 1). Toutefois, chez les chrétiens et les non-chrétiens, les taux globaux de victimisation avec violence étaient similaires pour les hommes et les femmes.

Graphique 1

Victimisation avec violence selon le sexe, l'appartenance religieuse et le type d'infraction, 2014

taux pour 1 000 personnes



E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) ($p < 0,05$)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (‡) ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

‡ catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans les calculs.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Caractéristiques des incidents violents et signalement à la police

Les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) montrent que, de façon générale, la nature des incidents violents déclarés par les Canadiens ne variait pas selon l'appartenance religieuse. Dans l'ensemble, la plupart des personnes ont été victimes d'un incident unique et ne croyaient pas que cet incident constituait un crime haineux. Par ailleurs, la plupart des incidents étaient le fait d'un contrevenant de sexe masculin, même si cette proportion était légèrement plus faible chez les personnes sans appartenance religieuse (80 %) que chez les chrétiens (88 %).

La majorité des incidents violents dont ont été victimes les personnes appartenant à une religion chrétienne (68 %) ou n'ayant aucune appartenance religieuse (71 %) n'ont pas été portés à l'attention de la police¹⁰. Parmi les victimes qui ont indiqué appartenir à une religion autre que le christianisme, près de la moitié (46 %^E) des incidents n'ont pas été portés à l'attention de la police.

Parmi les chrétiens et les personnes sans appartenance religieuse, les raisons les plus souvent invoquées pour ne pas avoir signalé l'incident violent à la police étaient le fait que les victimes jugeaient qu'il s'agissait d'un délit anodin qui ne valait pas la peine d'être signalé et le fait que les victimes considéraient qu'il s'agissait d'une affaire privée ou personnelle qui devait être réglée de façon informelle^{11, 12}. Les victimes qui appartenaient à une religion autre que le christianisme et qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont le plus souvent indiqué qu'elles ne l'ont pas fait parce que cela les embêtait de communiquer avec la police (62 %^E).

Expériences de discrimination et appartenance religieuse

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* interdit la discrimination fondée sur la religion (*Loi canadienne sur les droits de la personne*). Dans le cadre de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), on a interrogé les répondants au sujet de leurs expériences de discrimination, le cas échéant, au cours des cinq années précédentes¹³. Les questions portaient notamment sur les motifs de discrimination perçus ainsi que sur le contexte dans lequel la discrimination s'était produite.

Les personnes appartenant à une religion autre que le christianisme sont plus susceptibles de déclarer être victimes de discrimination fondée sur la religion

Les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation ont révélé que, dans l'ensemble, 2 % de la population de 15 ans et plus (environ 600 000 personnes) ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination fondée sur la religion au cours des cinq années précédentes. Les personnes qui appartenaient à une religion non chrétienne étaient significativement plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de discrimination en raison de leur religion. Environ 1 personne sur 10 (11 %) appartenant à une religion non chrétienne a indiqué avoir fait l'objet de discrimination fondée sur sa religion au cours des cinq années précédentes, par rapport à 1 % des personnes appartenant à une religion chrétienne. Peu importe l'appartenance religieuse, des proportions similaires d'hommes et de femmes ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination fondée sur la religion au cours des cinq années précédant l'enquête.

Dans l'ensemble, la proportion de chrétiens et de non-chrétiens qui ont déclaré avoir fait l'objet de discrimination fondée sur la religion est demeurée inchangée par rapport à celle déclarée 10 ans plus tôt¹⁴.

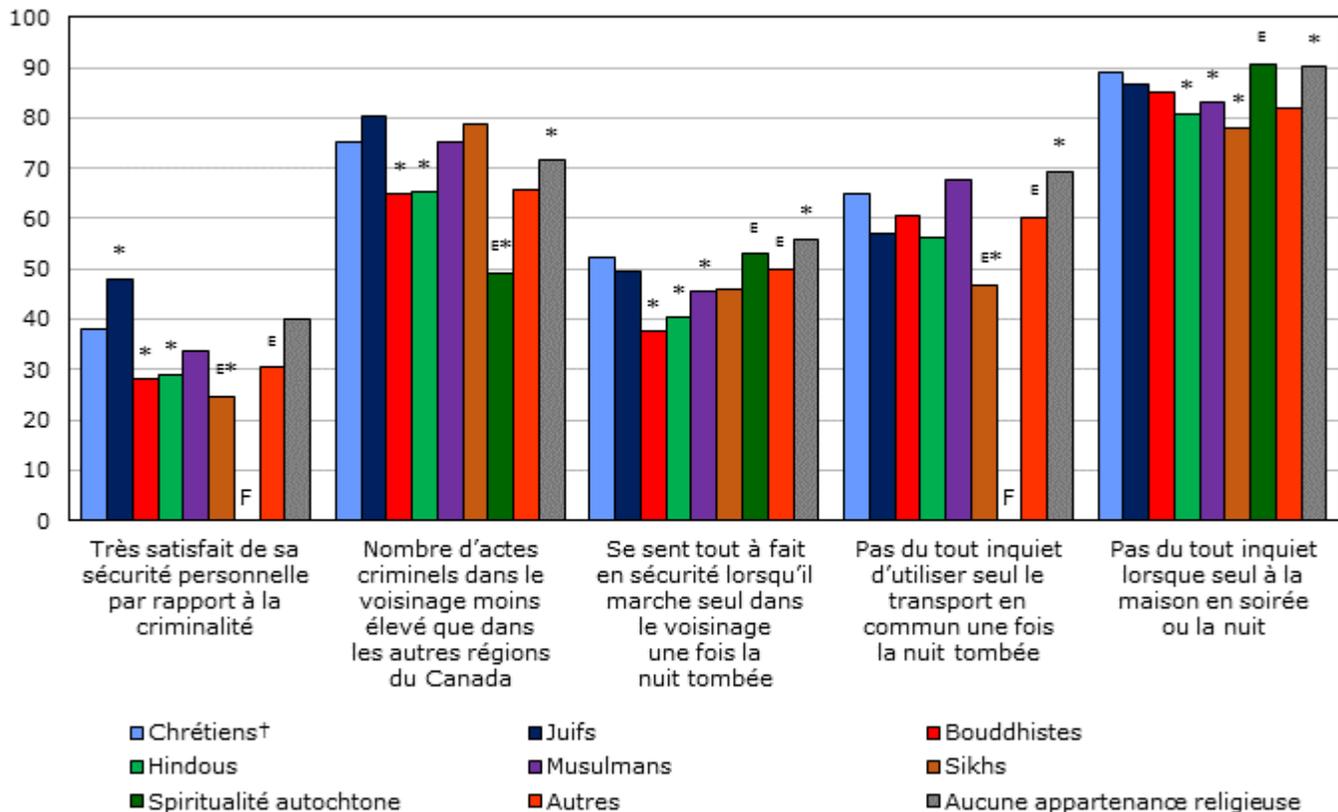
Appartenance religieuse et perceptions de la sécurité

Les non-chrétiens sont les moins susceptibles de se déclarer « très satisfaits » quant à leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité

Les résultats de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) ont montré que la grande majorité des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité¹⁵. Toutefois, les personnes qui s'identifiaient à une religion autre que le christianisme étaient moins susceptibles de déclarer être « très satisfaites » de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (32 %), comparativement aux chrétiens et aux personnes sans appartenance religieuse (38 % et 40 %, respectivement). Plus particulièrement, les sikhs (25 %^E), les hindous (29 %) et les bouddhistes (28 %) étaient les moins susceptibles de déclarer qu'ils étaient « très satisfaits » de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (graphique 2). Les juifs étaient plus susceptibles que les chrétiens d'indiquer qu'ils étaient « très satisfaits » de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité (48 % par rapport à 38 %).

Graphique 2 Sentiment de sécurité personnelle par rapport à la criminalité, selon l'appartenance religieuse, 2014

pourcentage



‡ à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

† catégorie de référence

Note : Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans les calculs.**Source :** Statistique Canada, Enquête sociale générale.

Même si la plupart des Canadiens croyaient vivre dans un voisinage où la criminalité était moins élevée que dans d'autres régions au pays (74 %), les personnes appartenant à une religion non chrétienne (6 %) et celles sans appartenance religieuse (5 %) étaient plus susceptibles d'être d'avis que la criminalité était plus élevée dans leur voisinage (par rapport à 3 % des chrétiens).

D'autres mesures de la sécurité personnelle affichent des tendances similaires. Par exemple, moins de la moitié (45 %) des personnes appartenant à une religion non chrétienne se sentaient « tout à fait » en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'elles marchaient seules dans leur voisinage une fois la nuit tombée, alors que c'était le cas de 52 % des chrétiens et de 56 % des personnes sans appartenance religieuse. Les bouddhistes (38 %), les hindous (40 %) et les musulmans (45 %) étaient moins susceptibles que les chrétiens de dire qu'ils se sentaient « tout à fait » en sécurité par rapport à la criminalité lorsqu'ils marchaient seuls dans leur voisinage une fois la nuit tombée. De même, parmi les personnes qui étaient parfois seules chez elles en soirée ou la nuit, une proportion plus faible de personnes appartenant à une religion non chrétienne (83 %), et plus particulièrement les sikhs, les hindous et les musulmans, n'étaient « pas du tout inquiètes » de leur sécurité par rapport à la criminalité, lorsqu'elles étaient comparées aux chrétiens (89 %) et aux personnes sans appartenance religieuse (90 %).

Appartenance religieuse et perceptions du travail de la police

Les perceptions à l'égard de la police variaient parmi les Canadiens ayant diverses appartenances religieuses¹⁶. Par exemple, les juifs, les bouddhistes, les personnes adhérant à une spiritualité autochtone et les sikhs étaient généralement moins susceptibles que les chrétiens de donner une bonne note à leur police locale. Parallèlement, les musulmans étaient plus susceptibles d'indiquer que la police fait du bon travail lorsqu'il s'agit de faire respecter la loi, de répondre rapidement aux appels et d'assurer la sécurité des citoyens. Pour l'ensemble des six éléments de l'efficacité de la police mesurés au

moyen de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), les personnes sans appartenance religieuse étaient généralement moins susceptibles de donner une bonne note à la police.

Lorsqu'on leur a posé des questions au sujet de leur confiance à l'égard de la police, les chrétiens et les non-chrétiens avaient généralement un niveau similaire de confiance, et les deux groupes avaient un niveau de confiance plus élevé que les personnes sans appartenance religieuse. Toutefois, les bouddhistes (31 %) et les personnes adhérant à une spiritualité autochtone (23 %^E) étaient moins susceptibles que les chrétiens (48 %) d'avoir une « grande confiance ». Par contre, plus de la moitié (53 %) des musulmans ont indiqué qu'ils avaient une « grande confiance » en la police, soit une proportion plus élevée que celle observée parmi les chrétiens.

Résumé

Les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation) montrent que la plupart des Canadiens déclarent appartenir à une religion. Le christianisme était la religion de la majorité des Canadiens, alors que les personnes appartenant à des religions non chrétiennes représentaient 7 % de l'ensemble de la population. Au total, 1 Canadien sur 5 n'avait aucune appartenance religieuse.

Lorsque les expériences de victimisation avec violence des Canadiens ont été examinées dans le contexte de leur appartenance religieuse, l'âge — un facteur dont on sait qu'il est lié à la victimisation avec violence — jouait un rôle important. Les personnes qui ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse étaient généralement plus jeunes que celles appartenant à une religion chrétienne. Les personnes qui n'avaient aucune appartenance religieuse et qui, par conséquent, étaient généralement plus jeunes, étaient plus de 1,5 fois plus susceptibles d'avoir déclaré avoir fait l'objet de victimisation avec violence que les personnes chrétiennes. Les Canadiens appartenant à une religion autre que chrétienne ont eu des expériences de victimisation avec violence dans une mesure qui n'est pas significativement différente de celle des chrétiens.

Les personnes appartenant à des religions non chrétiennes étaient plus susceptibles de déclarer avoir fait l'objet de discrimination fondée sur la religion.

Description de l'enquête

Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation)

En 2014, Statistique Canada a réalisé le sixième cycle de l'Enquête sociale générale (ESG) sur la victimisation. Les cycles précédents ont été menés en 1988, 1993, 1999, 2004 et 2009. L'enquête vise à fournir des données sur les expériences personnelles qu'ont vécues les Canadiens relativement à huit types de crimes, à examiner les facteurs de risque liés à la victimisation, à examiner les taux de signalement à la police, à évaluer la nature et l'étendue de la violence conjugale, à mesurer la crainte par rapport à la criminalité et à examiner les perceptions du public à l'égard de la criminalité et du système de justice pénale.

En 2014, l'ESG sur la victimisation a aussi été menée au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut à l'aide d'un plan d'échantillonnage différent. L'enquête a également été réalisée dans les territoires en 2009, après avoir fait l'objet d'essais de collecte de données en 1999 et 2004.

En 2009, il a fallu faire preuve de prudence au moment de comparer les données des territoires avec celles des provinces, principalement en raison de la sous-représentation de la population inuite dans les territoires. En 2014, les progrès réalisés quant à la base de sondage et les taux de réponse accrus ont rendu possibles la comparaison et la combinaison des données des territoires avec celles des provinces. Il est cependant important de tenir compte des différences relatives aux méthodes d'enquête et aux stratégies de pondération utilisées dans les provinces et les territoires au moment d'analyser les données de l'ESG de 2014 à l'échelle du Canada. Le présent rapport combine les données de l'ESG de 2014 sur la victimisation provenant des provinces et des territoires.

La population cible de l'ESG sur la victimisation est la population canadienne de 15 ans et plus résidant dans les provinces et les territoires. Les Canadiens vivant en établissement ne sont pas inclus. Une fois qu'un ménage était choisi et contacté, une personne de 15 ans et plus a été sélectionnée au hasard pour participer à l'enquête. Grâce au financement provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et de Sécurité publique Canada, un suréchantillon d'immigrants et de jeunes a été ajouté à l'ESG de 2014 sur la victimisation, afin de permettre une analyse plus approfondie de ces groupes.

En 2014, la taille de l'échantillon dans les 10 provinces s'établissait à 33 127 répondants. De ce nombre, 2 787 provenaient du suréchantillon. En 2014, la taille de l'échantillon dans les 3 territoires correspondait à 2 040 répondants, soit environ deux fois plus de répondants qu'en 2009 (1 094).

Collecte des données

Les provinces

La collecte des données s'est déroulée de janvier à décembre 2014 inclusivement. Les réponses ont été obtenues au moyen d'interviews téléphoniques assistées par ordinateur (ITAO). Les répondants ont été en mesure de répondre dans la langue officielle de leur choix.

Les territoires

La collecte des données s'est déroulée d'août 2014 à janvier 2015 inclusivement. La méthode de collecte était un mélange d'ITAO et d'interviews sur place assistées par ordinateur (IPAO). La plupart des cas ont débuté sous forme d'une ITAO effectuée à partir du bureau régional et pouvaient être transférés à un intervieweur IPAO, selon les collectivités et les contraintes concernant la collecte. Les répondants ont été interviewés dans la langue officielle de leur choix.

Taux de réponse

Les provinces

Le taux de réponse global était de 52,9 % en 2014, en baisse par rapport au taux de 61,6 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne pouvaient parler ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population canadienne âgée de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Les territoires

Le taux de réponse global était de 58,7 %, en hausse par rapport au taux de 50,7 % noté en 2009. Parmi les non-répondants, certains ont refusé de participer à l'enquête et d'autres ne pouvaient pas être joints ou ne pouvaient parler ni le français ni l'anglais. Les chiffres des répondants de l'échantillon ont été pondérés afin que leurs réponses représentent la population des territoires âgée de 15 ans et plus ne vivant pas en établissement.

Limites des données

Comme c'est le cas pour toutes les enquêtes auprès des ménages, les données comportent des limites. Les résultats reposent sur un échantillon et sont donc sujets à des erreurs d'échantillonnage. Des résultats légèrement différents auraient pu être obtenus si la population entière avait été visée par l'enquête. Dans le présent article, le coefficient de variation (c.v.) est utilisé comme mesure de l'erreur d'échantillonnage. Toute estimation ayant un c.v. élevé (plus de 33,3 %) n'a pas été publiée, parce qu'elle était trop peu fiable. Dans ces cas, le symbole « F » est utilisé au lieu d'une estimation dans les graphiques et les tableaux de données. Lorsque le c.v. d'une estimation se situe entre 16,6 et 33,3, il faut se servir de cette dernière avec prudence, et le symbole « E » est utilisé. Dans le cas des statistiques descriptives et des analyses par recoupement, des intervalles de confiance de 95 % ont été utilisés pour déterminer si la différence entre les valeurs était statistiquement significative.

Références

IBRAHIM, Dyna. 2018. « La victimisation avec violence, la discrimination et les perceptions concernant la sécurité : perspective des immigrants, Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Loi canadienne sur les droits de la personne, L.R.C. (1985), ch. H-6.

MORENCY, Jean-Dominique, Éric CARON MALENFANT et Samuel MacISAAC. 2017. *Immigration et diversité : projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036*, produit n° 91-551-X au catalogue de Statistique Canada.

PERREAU, Samuel. 2015. « La victimisation criminelle au Canada, 2014 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

STATISTIQUE CANADA. 2013. *Immigration et diversité ethnoculturelle au Canada*, Enquête nationale auprès des ménages, 2011, produit n° 99-010-X au catalogue.

Notes

^E à utiliser avec prudence

1. Les données les plus récentes qui sont disponibles sur l'appartenance religieuse pour la population canadienne proviennent de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. La question sur la religion n'était pas incluse dans le Recensement de 2016, puisque celle-ci n'a été posée que tous les 10 ans depuis 1871.
2. Les estimations de l'appartenance religieuse à partir de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la victimisation correspondent à celles découlant de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, c'est-à-dire les estimations de population les plus récentes disponibles sur l'appartenance religieuse. Selon les résultats de l'ENM de 2011, 67 % de la population a déclaré appartenir à une religion chrétienne, 9 %, à une religion autre que chrétienne, et 24 % n'avait aucune appartenance religieuse (Morency et autres, 2017; Statistique Canada, 2013).
3. Sauf indication contraire, toutes les différences sont statistiquement significatives ($p < 0,05$).
4. La diversité des religions au Canada est en grande partie attribuable à la croissance de la population immigrante, particulièrement ces dernières années (voir Statistique Canada, 2013; Ibrahim, 2018).
5. Les personnes sans appartenance religieuse peuvent aussi fournir une autre réponse pertinente.
6. Sauf indication contraire, toutes les différences sont statistiquement significatives ($p < 0,05$).
7. Selon les données de l'Enquête sociale générale de 2014 sur la sécurité des Canadiens (victimisation), 38 % des personnes de 15 ans et plus qui ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse avaient entre 15 et 29 ans, alors que c'était le cas de 19 % des chrétiens.
8. Le taux de victimisation avec violence normalisé selon l'âge des personnes sans appartenance religieuse n'était pas statistiquement significatif par rapport à celui des personnes de religion chrétienne (79 incidents pour 1 000 personnes par rapport à 67 incidents pour 1 000 personnes).
9. Les taux de victimisation selon le type détaillé de religion étaient trop peu fiables pour être publiés.
10. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans le calcul des pourcentages.
11. Parmi les victimes qui n'ont pas signalé l'incident à la police, 66 % des victimes appartenant à une religion chrétienne et 75 % de celles qui n'avaient aucune appartenance religieuse étaient d'avis que le délit était anodin et qu'il ne valait pas la peine d'être signalé. Cette raison a été invoquée par 44 %^E des victimes appartenant à une religion non chrétienne qui n'ont pas signalé l'incident à la police.
12. Parmi les victimes qui n'ont pas signalé l'incident à la police, les deux tiers (66 %) des victimes appartenant à une religion chrétienne et 60 % de celles qui ont déclaré n'avoir aucune appartenance religieuse considéraient l'incident comme une affaire privée ou personnelle qui devait être réglée de façon informelle. Moins de la moitié (43 %^E) des victimes appartenant à une religion non chrétienne qui n'ont pas signalé l'incident à la police étaient du même avis.
13. Dans le présent rapport, la discrimination désigne la perception de discrimination par une personne. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, on a demandé aux répondants s'ils avaient fait l'objet de discrimination ou s'ils avaient été traités de façon injuste par d'autres personnes au cours des cinq années précédentes (en raison de leur sexe, de leur appartenance ethnique ou culturelle, de leur race ou de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur incapacité, de leur langue ou d'un autre motif).
14. En raison des différences de méthodologie, les données pour les territoires ne sont pas incluses dans l'analyse des tendances.
15. On a demandé aux répondants de décrire leur niveau de satisfaction quant à leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité. Environ 88 % des Canadiens de 15 ans et plus étaient « satisfaits » ou « très satisfaits » de leur sécurité personnelle par rapport à la criminalité.
16. Dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la victimisation, on a demandé aux répondants si la police locale faisait un bon travail, un travail passable ou un mauvais travail en ce qui a trait à six mesures déterminées : faire respecter la loi; répondre rapidement aux appels; avoir une attitude ouverte, invitant à la discussion; informer le public quant aux moyens de prévenir les actes criminels; assurer la sécurité des citoyens dans le voisinage; et traiter les personnes équitablement.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1
Incidents de victimisation avec violence déclarés par les chrétiens, les non-chrétiens et les personnes sans appartenance religieuse, selon certaines caractéristiques de la victime, Canada, 2014

Certaines caractéristiques de la victime	Chrétiens‡		Non-chrétiens		Aucune appartenance religieuse	
	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux	nombre (en milliers)	taux
Total	1 376	67	153^E	72^E	670	113^{**}
Sexe						
Masculin†	560	58	85 ^E	76 ^E	315	93 ^{**}
Féminin	816	74	67 ^E	67 ^E	355	141 ^{**}
Groupe d'âge						
15 à 24 ans†	414	160	54 ^E	133 ^E	253	183
25 à 34 ans	280	103*	F	F	237	145*
35 à 44 ans	210	69*	F	F	85 ^E	80 ^{E*}
45 à 54 ans	268	68*	F	F	59 ^E	73 ^{E*}
55 à 64 ans	142	38*	F	F	F	F
65 ans et plus	62 ^E	13 ^{E*}	F	F	F	F
État matrimonial						
Marié ou vivant en union libre	568	44*	70 ^E	51 ^{E*}	233	76 ^{**}
Séparé, divorcé ou veuf	156 ^E	58 ^{E*}	F	F	58 ^E	142 ^{E**}
Célibataire, jamais marié†	652	135	70 ^E	112 ^E	379	156
Identité autochtone						
Non-Autochtone†	1 279	64	133 ^E	63 ^E	624	111 ^{**}
Autochtone ¹	94 ^E	145 ^{E*}	F	F	45 ^E	165 ^{E**}
Statut d'immigrant						
Non-immigrant†	1 204	72	89 ^E	146 ^{E**}	614	128 ^{**}
Immigrant	131 ^E	37 ^{E*}	54 ^E	39 ^{E*}	44 ^E	47 ^{E*}
A immigré de 2005 à 2014	F	F	F	F	F	F
A immigré avant 2005	105 ^E	39 ^E	24 ^E	28 ^E	35 ^E	51 ^E
Minorité visible						
Non-membre d'une minorité visible†	1 232	68	70 ^E	133 ^{E**}	614	54 ^{E*}
Membre d'une minorité visible ²	137 ^E	58 ^E	82 ^E	52 ^{E*}	48 ^E	124 ^{E**}
Orientation sexuelle³						
Hétérosexuel†	1 188	62	119 ^E	62 ^E	514	98 ^{**}
Homosexuel ou bisexuel	54 ^E	137 ^{E*}	F	F	88 ^E	323 ^{E**}
Ne sait pas ou refus	135 ^E	123 ^E	F	F	68 ^E	171 ^E

^E à utiliser avec prudence

F trop peu fiable pour être publié

* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (†) (p < 0,05)

** valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (‡) (p < 0,05)

† catégorie de référence

‡ catégorie de référence

1. Comprend les répondants qui se sont identifiés comme Premières Nations, Métis ou Inuits.

2. La *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les minorités visibles comme comprenant les « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

3. Comprend les personnes de 18 ans et plus seulement.

Note : Les taux sont calculés pour 1 000 personnes de 15 ans et plus. Les réponses « Ne sait pas » et « Refus » sont incluses dans les calculs, mais peuvent ne pas figurer dans le tableau. En raison de l'inclusion des réponses « Ne sait pas » et « Refus » et de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale.